



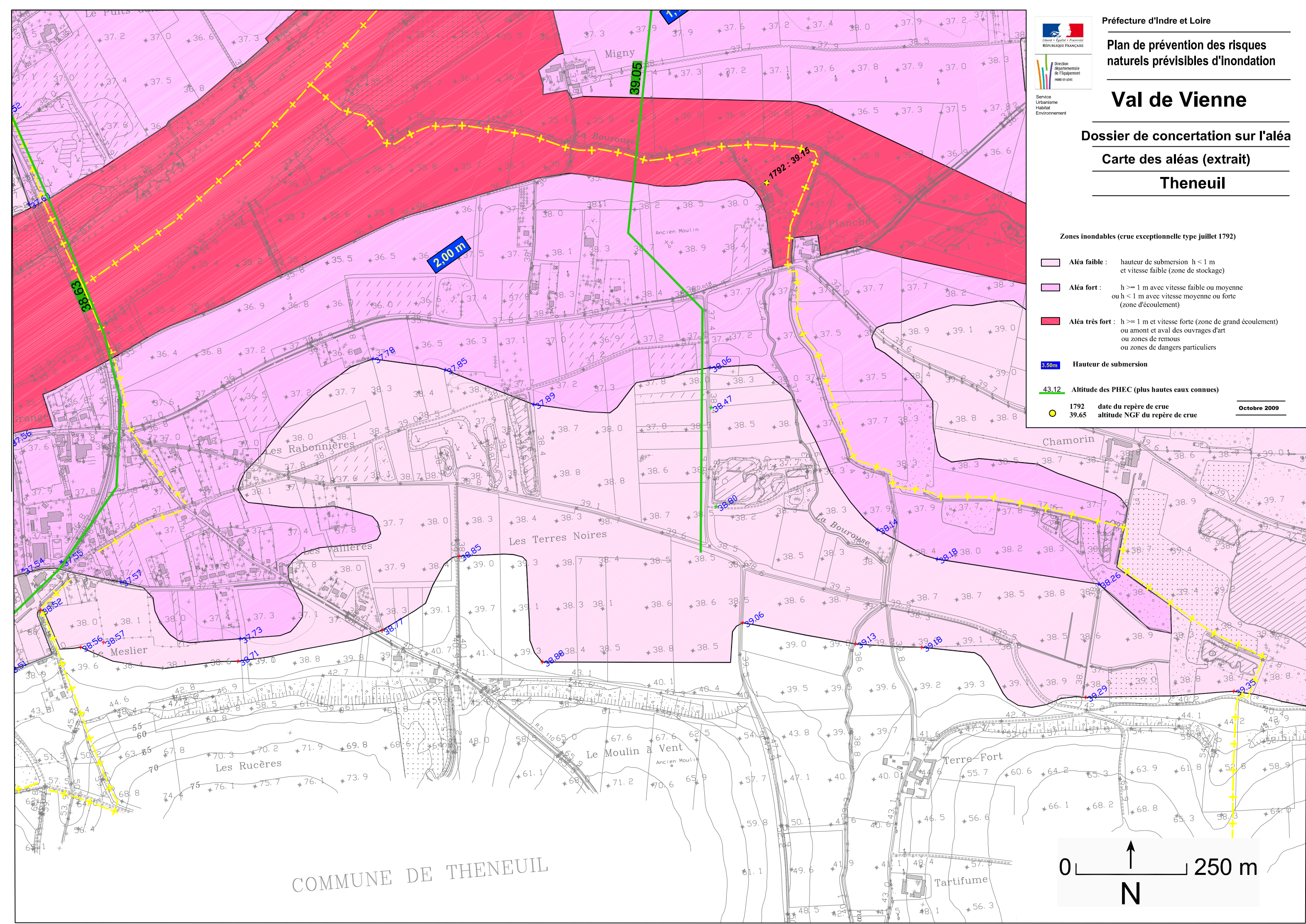
Zones inondables (crue exceptionnelle type juillet 1792)

- Aléa faible :** hauteur de submersion $h < 1$ m et vitesse faible (zone de stockage)
- Aléa fort :** $h \geq 1$ m avec vitesse faible ou moyenne ou $h < 1$ m avec vitesse moyenne ou forte (zone d'écoulement)
- Aléa très fort :** $h \geq 1$ m et vitesse forte (zone de grand écoulement) ou amont et aval des ouvrages d'art ou zones de remous ou zones de dangers particuliers

3.50m Hauteur de submersion

43.12 Altitude des PHEC (plus hautes eaux connues)

 1792	date du repère de crue	Octobre 2009
 39.65	altitude NGF du repère de crue	



COMMUNE DE THENEUIL

